

Image not found or type unknown



Refus de rendre la caution

Par **helene**, le **05/05/2009 à 18:30**

Bonjour, j'ai déménagé de mon appartement en septembre 2008 avec l'accord oral de mon propriétaire de ne pas faire mon préavis de 3 mois car le chauffe eau ne fonctionnait pas, que les murs avaient moisissures et que les voisins étaient insupportables. Mon bail de trois ans devait d'ailleurs s'achever un mois après. Un mois après, il a changé d'avis et il me demande de payer le préavis de 3 mois plus des travaux de peinture et de nettoyage, alors que j'ai repeint et nettoyé en partant à sa demande (photos, vidéo, et témoins à l'appui) il a aussi gardé ma caution et me réclame encore 1600 euros, je passe au tribunal dans un mois quel recours puis-je avoir ? a-t-il le droit de garder ma caution ? si mon bail s'arrêtait en novembre peut-il me demander de payer décembre et janvier ? peut-il comme il l'a fait faire un unique devis et me demander de payer ? merci de vos réponses.